

Commune de VILLARD-SUR-DORON

Conseil Municipal du Jeudi 26 mars 2009 à 20 heures

Présents: Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND, Xavier HERPIN, Karine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, Denis ROUX, Christelle PERSONNAZ, André PALLA.

M. Stéphane MATHIEU, receveur municipal en qualité de conseil consultatif

Absent: Carine MEILLEUR donne pouvoir à Christelle PERSONNAZ

Secrétaire de Séance: Patricia PALLUEL BLANC

M. le Maire présente ses condoléances à M. Bruno MEILLEUR pour le décès de son petit fils et l'assure de l'amitié et du soutien de l'ensemble des élus.

M. le Maire donne lecture du compte rendu et des délibérations du conseil municipal du 26 février 2009.

Point n° 1 - comptes administratifs budget principal M14, budget de l'eau M49, budget du CCAS et affectation des résultats

▪ Budget principal M14

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Excédent 2008	163 603.93 €
Reprise de l'excédent 2007	194 378.75 €
Résultat 2008	357 982.68 €

Section d'investissement

Excédent 2008	355 545.57 €
Reprise du déficit 2007	- 539 664.31 €
Solde des restes à réaliser	- 278 932.58 €
Résultat 2008	- 463 051.32 €

Le déficit en section d'investissement est obligatoirement couvert par l'excédent en section de fonctionnement.

Le solde de l'excédent de fonctionnement 357 982.68 € est obligatoirement affecté en section de d'investissement (chapitre 1068) sur le budget 2009.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- le compte administratif M 14 de l'année 2008
- l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2008 à la section investissement du budget 2009

Budget de l'eau M.49

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Section d'exploitation

Excédent 2008	9 516.32 €
Reprise du déficit 2007	- 6 912.31 €
Résultat 2008	2 604.01 €

Section d'investissement

Excédent 2008	264 426.27 €
Reprise du déficit 2007	- 7 551.49 €
Solde des restes à réaliser 2008	- 247 842.42 €
Résultat 2008	9 032.36 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- le compte administratif du budget de l'eau M.49
- l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la section fonctionnement du budget 2009 (ligne 002)

Budgetannexedu CCAS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif dont le résultat positif de 575 € est affecté au Budget 2009.

Pointn° 2 - comptede gestion du ReceveurMunicipal

M. MATHIEU présente les comptes de gestion, reflet des comptes administratifs. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Pointn° 3 - Votedes taux d'imposition 2009

En raison des contraintes budgétaires, le conseil municipal décide à l'unanimité une augmentation de 2.5 % de l'ensemble des taux d'imposition 2009, fixant ainsi les taux suivants :

Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	Taxe professionnelle
9.54	14.30	101.48	19.39

M. MATHIEU constate que le produit des taxes de séjour est relativement faible, il précise les démarches à entreprendre pour le recouvrement des dites taxes et les contraventions auxquelles s'exposent les propriétaires effectuant des locations sans reversement de la taxe de séjour à la commune. Ces démarches seront mises en oeuvre le plus rapidement possible.

Pointn°4 - Votedes Budgets primitifs 2009

- Budget principal M14

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget principal M 14 équilibré en dépenses et recettes :

Fonctionnement: 1 124 751,00 €

Investissement: 1 784 195,68 €

- Budget de l'eau M 49

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget de l'eau équilibré en dépenses et recettes :

Exploitation: 107 323,17 €

Investissement: 647 034,13 €

- Budget du CCAS

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget du CCAS équilibré en dépenses et recettes à 575 €.

Pointn° 5 - Désignation des délégués suppléants au SIVOM des Saisies

A l'unanimité le Conseil municipal approuve la candidature de M. Xavier HERPIN et de Mme Dominique REGE METRAL.

Point n° 6 - Transfert d'un adjoint technique - statut fonction publique territoriale - du SIVOM des Saisies à la Commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le transfert à compter du 1^{er} février 2009 d'un adjoint technique 2^{ème} classe titulaire, du SIVOM des Saisies à la Commune. Cette décision sera soumise au comité technique paritaire du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale. L'adjoint technique concerné sera affecté aux services techniques communaux.

Questions diverses :

-L'association Trans-Forme « course du Cœur » fera une halte dimanche 29 mars 2009 vers 9 h 50 dans le village, les associations des parents d'élèves et les Amis de la Croix de Coste préparent une collation. Un spectacle sera donné dans la cour de l'école à compter de 10 h 45 pour sensibiliser le public au don d'organe.

-Présentation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du SCOT (schéma de cohérence territoriale) porté par Arlysère : réunion le 20 avril 2009 au niveau de Confluences pour tous les élus, possibilité d'intervention de Melle Marjorie Barrioz dans chaque commune. Le PADD est accessible sur le site Arlysère.

- Etat de la route du Mont : André PALLA alerte le conseil municipal sur les dégradations subies durant l'hiver par la route du Mont. Le budget ne permet pas de travaux d'enrobés cette année mais la requête sera prise en compte dès que possible avec les autres dégradations de routes. Il n'est pas prévu de travaux d'enrobés cette année, mais il faut prévoir un entretien minimum pour garantir la sécurité des usagers.
- Éboulement route du Droger : Il convient de prévoir l'évacuation par pelle mécanique des 120 m3 de rochers et de terre. L'ONF est chargé de l'estimation de cette opération et la faisabilité d'une évacuation sur la parcelle parallèle au ruisseau des palisses.
- Programmation avant le 29 avril 2009 d'une rencontre avec les écoles de ski et la Régie des remontées mécaniques pour l'éventuelle organisation de départ de cours de ski à Bisanne 1500 dès la saison 2009-2010.

Le Prochain Conseil municipal le lundi 27 avril 2009 à 20 h 00

Le Maire,
Emmanuel HUGUET